

Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire (SNEP – FSU)
Secteur Hors de France
76 rue des Rondeaux
75020 PARIS
hdf@snepfsu.net



Le 16 juin 2015



Agence pour l'Enseignement Français à
l'Étranger
Madame FARNAUD-DEFROMONT
Directrice de l'AEFE
23, place de Catalogne
75014 PARIS

Objet : Année du sport de l'école à l'université

Madame la Directrice

Dans votre courrier du 9 juin dernier adressé à l'ensemble des chefs d'établissements du réseau, vous faites part de la priorité de l'Agence donnée à la politique sportive. Faisant référence à l'action lancée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vous invitez les chefs d'établissements à participer à cette action en contribuant au développement de la pratique sportive, au bénéfice des élèves. Nous nous en réjouissons et saluons cette initiative.

Depuis votre prise de fonction à l'AEFE, le SNEP-FSU n'a cessé de vous alerter sur les évolutions à apporter afin d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'EPS et de développer une véritable politique du sport scolaire pour tous : augmentation du ratio titulaire / non titulaire (*85% de contrats locaux sur l'ensemble du réseau*), augmentation des offres en formation continue et initiale, respect du Décret du 7 mai 2014 en octroyant un forfait de 3h dédié à l'animation du sport scolaire pour chaque enseignant d'EPS le désirant, l'obligation de création d'Association Sportive dans chaque établissement (code de l'éducation, article L 552-2), construction d'installations sportives de qualité en nombre suffisant, rédaction d'une circulaire EPS à l'Agence, augmentation du nombre d'EEMCP2 EPS etc.

A la lecture de votre courrier, nul ne peut douter de l'importance que vous donnez à la pratique sportive dans le parcours scolaire des élèves du réseau AEFE. Cependant, le SNEP-FSU n'aura pas manqué de remarquer l'absence totale de référence aux acteurs principaux de cette politique sportive : **les enseignants d'EPS**. Le SNEP-FSU n'aura pas non plus manqué de noter l'absence de toute référence **aux cours d'Education Physique et Sportive et aux Associations Sportives**, contrairement à ce qui est inscrit dans la circulaire n° 2015-071 du 13/04/2015 : « Valoriser les pratiques sportives à l'école, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire(...) ».

La politique que souhaite mener l'Agence en matière de pratique sportive ne devrait-elle pas mettre l'accent sur la discipline EPS où le sport est utilisé comme support éducatif ? L'Agence ne devrait-elle pas faire en sorte d'améliorer les conditions d'enseignement de l'EPS pour les 330 000 élèves du réseau en permettant déjà que tous les élèves puissent avoir leur volume horaire d'EPS obligatoire ? Comment souhaiter promouvoir le sport scolaire en laissant encore des chefs d'établissements supprimer ou refuser les forfaits de 3h dédiés à l'animation du sport scolaire ? Comment améliorer l'enseignement de l'EPS alors que sur les deux dernières années, presque la moitié des zones AEFÉ n'auront pas proposé de stage de formation continue ou initiale ?

Pour le SNEP-FSU, la politique sportive de l'Agence ne peut se faire sans les enseignants d'EPS et sans une véritable volonté d'offrir une pratique sportive facultative régulière à tous les élèves du réseau dans le cadre des Associations Sportives. Aussi, nous nous souhaitons vous rappeler l'objectif premier de l'année du sport scolaire de l'école à l'université :

« Valoriser les pratiques sportives à l'école et à l'université et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire »

Le SNEP-FSU, les enseignants d'EPS du réseau, les parents d'élèves et les élèves attendent des propositions concrètes en faveur du plus grand nombre.

Sûrs de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos respectueuses salutations.



Anthony DELTOUR

Responsable National Hors de France



Polo LEMONNIER

Secrétaire National